

Type de document: P O U V O I R (Procuration pour accéder au titre de propriété en Iran)

Le(a) soussigné(e) :

Société... représentée par Mme /M.fils/fille de : M. et de Mme, titulaire de l'acte de naissance et d'état civil, délivré à, né(e) le, domicilié(e)

Figurant ci-après sous la dénomination « le CONSTITUANT ». LEQUEL a, par ces présentes, constitué pour mandataire spécial :

Law Offices of Dr. Hassan AMIRSHAHI & Associates and Dr. Hassan AMIRSHAHI

A qui il donne pouvoir pour agir pour lui et en son nom,

A L'EFFET DE :

Procéder, au nom du Constituant, quelque soit l'endroit, le prix, les conditions, en copropriété ou divisée, à l'achat définitif ou accepter toute transaction à l'amiable de tout type de propriété et de biens immobiliers, terrain ou bâti équipé de ligne téléphonique ; de compteurs d'eau ; d'électricité et de gaz.

Le mandataire ci-dessus désigné disposera de cette faculté de façon répétitive, consécutive, soudaine et procédera à l'établissement, à la signature et à exécution de contrat ou de promesse de vente concernés établis au nom du Constituant.

Il procédera au versement du prix de la transaction ou du bien objet de vente ou de la transaction à l'amiable. Il récupérera l'objet de la transaction ou du bien, objet de la transaction à l'amiable.

Il aura l'aptitude de renoncer à la totalité des droits de résiliation notamment ceux liés à la réclamation des dommages et intérêts suite à une éventuelle fraude, même si celle-ci est flagrante. Il aura le pouvoir de renoncer à toute réclamation ou protestation éventuelles ou postérieures, même pour se dédommager etc.

En signant le contrat, il acceptera, au nom du mandant, les procurations concernées établies au nom de ce dernier et s'occupera de l'accomplissement des attributions qui auront été accordées au Constituant.

Il acceptera la responsabilité de l'identification du vendeur, s'occupera de l'établissement et de la signature des actes notariés relatifs aux amendements postérieurs éventuels.

Dans l'hypothèse où le vendeur s'engageait à évacuer et à livrer ou à toutes autres obligations, le mandataire ci-dessus désigné disposera de la capacité d'exiger au vendeur de se conformer à ses engagements, obligations et de les exécuter et de demander, le cas échéant, un ordre judiciaire d'exécution en payant les frais y afférents.

Il remettra ou récupérera les actes de propriété ou tout autre document, originaux ou copie conforme à l'original.

Limites de pouvoir : Dans l'accomplissement de ses attributions, le mandataire ci-dessus désigné dispose des pouvoirs précités. Les initiatives qu'il entreprendra et la signature qu'il apposera au bas des actes dans les domaines indiqués ci-dessus seront validées comme si elles émanaient du Constituant lui-même sans qu'il y ait besoin de demander une nouvelle autorisation du Constituant. Cette procuration n'est valable que pour les points qu'elle évoque.